



[www.terroir-vaudois.ch](http://www.terroir-vaudois.ch)

## Les produits du terroir Vaudois

### Les critères d'enregistrement

#### 1. Requéran

Le requérant doit être domicilié sur sol vaudois et y développer son activité économique. Le requérant peut être individuel ou représentant d'un groupe de producteurs (personne morale).

#### 2. Dénomination

Le produit doit pouvoir être identifié au canton de production. L'authenticité du produit doit être démontrée et la traçabilité de la production doit être garantie. Le 80 % au moins de la matière première de base du produit doit provenir du Canton de Vaud. Le solde est obligatoirement suisse. Seuls quelques condiments comme le poivre ou la cannelle, par exemple, proviennent de l'étranger.

#### 3. Caractéristique du produit

Le produit doit être lié au terroir vaudois et être issu de modes de productions respectueux de l'environnement et des animaux.

#### 4. Mode de production

Les productions de masses standardisées ne seront pas retenues. Priorité sera donnée aux productions artisanales de type régional à identification facile liées aux conditions de l'endroit. Par production artisanale on entend une production non automatisée pour toutes les phases de la transformation qui nécessitent un savoir-faire particulier. La transformation du produit a exclusivement lieu sur sol vaudois.

#### 5. Normes techniques

Les critères ayant trait aux normes d'hygiène, au respect de la chaîne du froid, à l'autocontrôle et à l'étiquetage doivent répondre aux normes en vigueur.

#### 6. Contrôles

L'utilisateur de la marque accepte de se plier au système de contrôles mis sur pied par l'Office intercantonal de certification et la société Pro Terroir Sàrl. Tous les produits du terroir vaudois sont des produits certifiables.

#### 7. Promotion

La promotion de la marque est du ressort exclusif du détenteur. Toute promotion à des fins individuelles doit faire l'objet d'un accord préalable du détenteur.

#### 8. Propriété

Le propriétaire de la marque se garde le droit de la retirer lorsqu'il estime qu'un ou des critères précités ne sont pas respectés.



[www.terroir-vaudois.ch](http://www.terroir-vaudois.ch)

## Les avantages pour les produits du terroir Vaudois

La publicité générique annuelle

Possibilité de bénéficier des plateformes dans les foires et manifestations. (Suisse et étranger)

Dépôt de la marque sur les produits.

### **Les produits du terroir vaudois sur le site :**

Photos – Descriptifs produits et producteurs – Lieux commerciaux

**2008** La vente en ligne – vos porte ouvertes – site commercial

### **Dossier commercial :**

Les produits sont présents dans un dossier commercial qui est mis à disposition des distributeurs et détaillants.

Aucune commercialisation n'est réalisée par ProTerroir.

Les contacts sont pris directement avec le producteur, seule

### **Vos choix commerciaux**

<b>A</b> Grands commerces Exemples : Coop Aligro ....	<b>B</b> commerce de proximités Exemples : Epicerie - Fromagerie Boucherie – Boulangerie	<b>C</b> marché divers
---	--	------------------------